

Département du TERRITOIRE DE BELFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CHAUX

SEANCE du 05 juin 2020

L'an deux mil vingt, le cinq juin à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jacky CHIPAUX.

MEMBRES

Etaient présents :

En exercice :	15	M. Jacky CHIPAUX – Mme Chantal LESOU – M. Jean-Luc DEVILLONI –
Présents :	15	Mme Pascale LABEUCHE – M. Eric RIO – Mme Aurore COURGEY – M.
Votants :	15	Jean-Charles MARIE – Mme Mélanie BOUERY – M. Jean-Michel DUPONT –
Absents :	0	Mme Danielle JACQUIOT – M. Olivier BOURNEZ – Mme Sandrine
Excusés :	0	THIRION – M. Philippe MORCELY – Mme Stéphanie GAUTIER – M.
		Valentin MANGEOLLE

Date convocation :

02 juin 2020

Absent (s) :

Date affichage :

12 juin 2020

Procuration (s) :

Mme Chantal LESOU est nommée secrétaire de séance

Délibération n° 14/2020

OBJET : Indemnités du Maire et des Adjoints

Le Maire expose au Conseil Municipal que le montant du plafond des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux prévus par les articles L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales en vigueur depuis le 01 01 2019 fixe les indemnités de fonction mensuelles brutes au prorata du nombre d'habitants avec un taux maximal en pourcentage de l'indice 1027

Soit :

Pour l'indemnité du Maire, 51.6 % de l'indice brut 1027
et pour l'indemnité des adjoints, 19.8 % de l'indice brut 1027

Les dites indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou par arrêté ministériel. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Suite à l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE ces nouvelles dispositions.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an ci-dessus,
Certifié EXECUTOIRE après dépôt en Préfecture.
Ont signé au registre tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme.
En Mairie le 05 juin 2020 – Le Maire, Jacky CHIPAUX